

## RAPPORT D'ACTIVITÉS

# 2024



## ÉDITO

L'ATIP entre dans sa dixième année, après avoir consacré 2024, pour une grande part, à la consolidation de ses missions et services. Un important travail a également été mené sur son organisation interne et son modèle financier.

L'ATIP est aujourd'hui ancrée dans les territoires et leurs administrations grâce à la collaboration quotidienne entre ses agents et les services des collectivités et leurs élus. Cette relation de travail en confiance fait sa force, et rappelle qu'**elle est le service mutualisé de tous ses membres** et non un prestataire externe appelé à intervenir ponctuellement. Sa vocation est d'être au plus proche de ses membres et de leur apporter compétence, expertise, régularité et sécurité tant technique que juridique dans des domaines complexes et en transition constante. Les évolutions numériques, techniques et législatives, ainsi que les incertitudes du contexte financier des collectivités, mettent les administrations dans un état de forte tension, face à une attente toujours plus exigeante des habitants, qui acceptent plus difficilement les cadres donnés à leur liberté d'agir. D'un côté, la norme augmente et se complexifie, les réglementations se resserrent face aux nécessités d'encadrer notre « vivre ensemble » en société, de l'autre, les habitants exigent plus d'immédiateté et questionnent toujours plus les autorités décisionnelles à partir de leurs situations personnelles. L'élu local est positionné à l'interface de ces tendances profondes et perçoit la pleine réalité de leurs effets.

L'ATIP, aux côtés des élus et administrations, a vocation à accompagner ses membres, dans la préparation de leurs décisions et dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets. L'ATIP est un appui de terrain et se distingue comme tel. Dans le domaine de l'aménagement territorial par exemple, son expertise et sa technicité relie les domaines administratifs - procédure, élaboration de règles et autorisations d'urbanisme -, et techniques - aménagement opérationnel et fiscalité. Elle offre un regard croisé et simultané sur ces champs forcément très imbriqués. Les idées et les pratiques s'enrichissent les unes les autres et cette expertise de terrain rend possible le fait d'innover dans l'action.

Durant l'année 2024, les instances de l'ATIP, les commissions, le Bureau, le Comité syndical ont conduit une réflexion de fond pour repenser le modèle financier de l'ATIP et assurer la pérennité de cet outil mutualisé indispensable aux collectivités et que d'autres Départements nous envient. Je remercie très chaleureusement tous les collègues élus qui nous ont accompagnés et ont contribué à cet intense travail. Face aux incertitudes et à l'importance des enjeux environnementaux et démocratiques qui se posent aujourd'hui, nous prenons soin de nos outils de travail partagés, qui nous donnent plus de force, plus d'endurance, plus de sécurité, et qui d'une certaine manière nous rassemblent aussi.

**Isabelle Dollinger, Présidente de l'ATIP**

### PROJET DE SERVICE DE L'ATIP Une feuille de route pour renforcer l'organisation interne du service

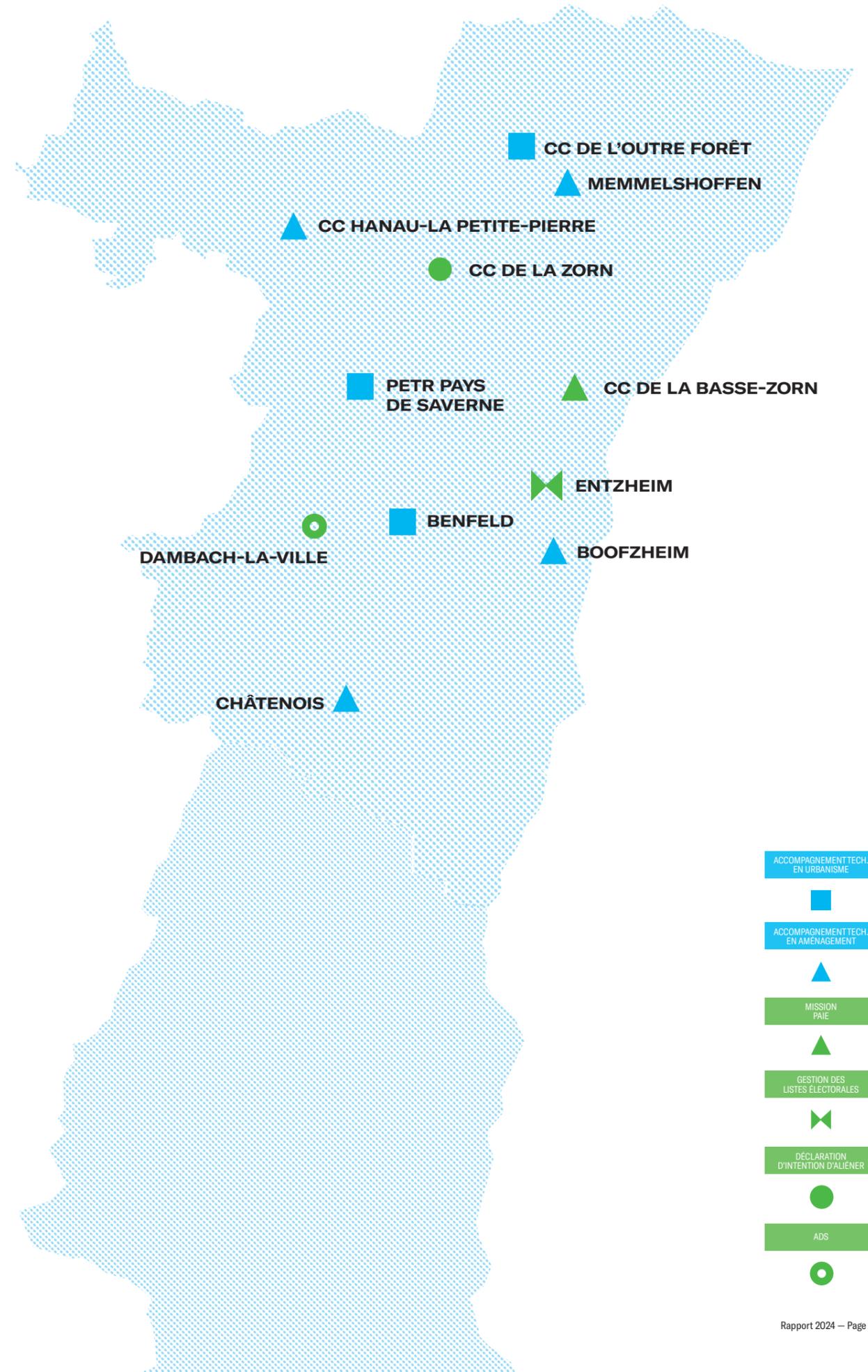
Lors du Comité syndical du 8 février 2023, les délégués du Comité syndical ont adopté les orientations stratégiques de l'ATIP pour les années à venir. Pour décliner ces orientations, et afin de prendre en compte les évolutions de l'ATIP depuis sa création, une démarche de projet de service a été initiée avec les agents sous le pilotage du Bureau de l'ATIP. Cette démarche a abouti à l'identification de priorités organisationnelles et d'une évolution de l'organigramme de l'ATIP. Les agents s'y sont très fortement impliqués, et seront également partie prenante de sa mise

en œuvre. Plusieurs chantiers prioritaires ont été identifiés, comme par exemple la consolidation de l'expertise ADS en territoire, le pilotage des études et l'orientation vers de nouveaux modèles d'aménagement et de planification territoriale, le développement de la communication et de l'animation, une meilleure articulation entre les services supports et les services territorialisés...

Le projet de service constitue une feuille de route organisationnelle qui sera réalisée sur plusieurs années.

**ZOOM PROJETS**

**2024**



- ACCOMPAGNEMENT TECH. EN URBANISME
- ACCOMPAGNEMENT TECH. EN AMÉNAGEMENT
- MISSION PAIE
- GESTION DES LISTES ÉLECTORALES
- DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER
- ADS
- ADS

# Accompagnement technique de la CeA



## CHIFFRES CLÉS

- 40 opérations en cours
- 7 opérations achevées en 2024
- 8 opérations nouvellement engagées en 2024

### Accompagnement des services de la CeA

L'ATIP appuie la CeA sur ses projets d'aménagement opérationnels : Champ du Feu, dossier de mise en compatibilité de PLU/PLUi. Elle délivre des conseils pour les demandes d'autorisation d'urbanisme portées par la CeA (aire de covoiturage de Châtenois, aménagements d'ouvrages...) et se mobilise sur les démarches et plans de la collectivité (Maisons Alsaciennes, PDIPR Alsace, etc.). Elle assure un accompagnement à travers l'analyse des évolutions législatives et réglementaires et la diffusion de veilles juridiques et techniques dans ses domaines de compétences (loi ENR, Sites Naturels de Compensation, de Restauration et de Renaturation...).

### Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et missions d'intérêt partagé

L'ATIP participe aux échanges conduits par la CeA au sein du RITA et les équipes portent les nouveaux modèles d'aménagement : mise en avant de l'offre de service sur le foncier économique, animation d'un atelier dans le cadre d'un Hackathon « Concevoir la zone d'activités du futur »... En collaboration avec le RITA, l'ATIP a coordonné et élaboré le contenu d'une demi-journée de sensibilisation sur le ZAN pour les conseillers d'Alsace et en a porté l'animation. Sous l'impulsion de la CeA, l'ATIP soutient les collectivités à travers notamment la consolidation du partenariat avec la DIRFIP.

Elle accompagne aussi les services dans le cadre de démarches pré-opérationnelles sur des projets de renouvellement urbain ou de développements économiques ou touristiques. Elle gère et met à jour des outils de partage et de connaissances : publication des documents d'urbanisme sur le site Web, consolidation, collecte et intégration de données environnementales pour sa base de données qu'elle partage avec la CeA et tableaux de bord sur les demandes d'urbanisme instruites annuellement à l'échelle communale et intercommunale.

## ZOOM : Sensibilisation des conseillers d'Alsace sur la loi Climat et Résilience et ses enjeux

Pour mener à bien cette animation l'ATIP a piloté sa préparation. Elle a donné lieu à plusieurs réunions de travail avec les membres du RITA et les services de la CeA pour concevoir le fil conducteur, les 3 volets de la sensibilisation et le support de présentation. L'ATIP s'est également chargée de la sollicitation du Grand témoin.

Cette sensibilisation s'est organisée autour de 3 temps ménageant des temps d'échanges avec les participants :

Temps 1 : Présentation de la loi Climat et Résilience

Temps 2 : Les enjeux locaux (communes-intercommunalités-SCoT), organisé sur la base d'un « fil rouge » ponctué d'exemples concrets illustratifs autour des thématiques

suivantes : vers de nouveaux modèles urbains ; accompagner la pression foncière ; capacités à agir de la puissance publique, quelle planification territoriale ?

Temps 3 : Les enjeux pour l'Alsace, questionnements partagés - Réflexion collective sur les enjeux territoriaux à l'échelle alsacienne, en lien avec les Directions des services de la CeA : Enjeux fonciers - Logement - Patrimoine - Enjeux routiers

Saluée par les participants, elle s'inscrit dans le processus d'acculturation des élus dans le contexte du changement climatique, et vise à contribuer à la définition des enjeux et actions de la CeA pour la construction d'une vision de l'espace alsacien.



SENSIBILISATION ZAN — CRÉDIT : ATIP

### MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Organisation d'une demi-journée de sensibilisation sur la loi Climat et Résilience et le ZAN à destination des conseillers d'Alsace
- Mobilisation du RITA pour rassembler les compétences et expertises techniques pour comprendre les différentes facettes de la loi et ses enjeux territoriaux transversaux et complexes
- Illustrations du changement des pratiques et des nouveaux modèles d'aménagement

## ZOOM : Aire de covoiturage de Châtenois : de la procédure d'urbanisme à l'opération d'aménagement

En 2023, l'ATIP a accompagné la CeA sur le projet d'aire de covoiturage de Châtenois tout au long de la procédure de Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du PLU. Il s'agissait de la première étape du projet, permettant de lever les contraintes d'urbanisme sur le terrain d'assiette afin d'en permettre la réalisation opérationnelle. L'appui de l'ATIP a consisté dans un premier temps en une analyse du cadre réglementaire en vue de faciliter l'instruction de la demande de permis. Cette analyse a mis en évidence de nouvelles contraintes opérationnelles issues d'évolutions législatives très récentes

(loi ENR et décret du 18 décembre 2023) relatives à la réalisation des ombrières photovoltaïques du projet. Des échanges entre les services juridiques de l'ATIP et de la CeA, les chefs de projet et les équipes d'instruction du Droit des Sols ont permis de lever les interrogations nées de l'interprétation des dispositions législatives et de définir les conditions permettant de sécuriser la réalisation du projet. L'équipe études de l'ATIP a également apporté à la CeA son expérience en matière de rédaction de cahier des charges à l'occasion de la constitution du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre.



PLAN AIRE DE COVOITURAGE — CRÉDIT : ATIP

### MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Modalités d'application du PLU et des prescriptions de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)
- Cadrage réglementaire et adaptations aux évolutions législatives
- Définition des procédures administratives à mettre en œuvre
- Accompagnement à la constitution du cahier des charges (recherche de maître d'œuvre)

# Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre

Réaménagement de la traverse de La Petite Pierre

### MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Diagnostic et études préalables
- Élaboration du programme travaux et du DCE
- Assistance à la procédure de consultation et analyse des offres

- Suivi des études et assistance des phases de validation de l'avant-projet

## Histoire du projet

Dans le cadre de sa compétence voirie, la CdC de Hanau-La Petite Pierre a missionné l'ATIP pour le projet de réaménagement de la traverse de La Petite Pierre. Mener une réflexion pour cerner les enjeux avant d'engager une mission de maîtrise d'œuvre pour une première tranche de réaménagement, tels étaient les objectifs visés.

En s'appuyant sur une première étude de l'ATIP qui a permis de dégager cinq séquences représentatives en termes de typologies et de configurations de traverse,

la communauté de communes a souhaité engager le volet opérationnel sur deux d'entre elles, jugées prioritaires.

Dans cette nouvelle étape, l'ATIP a accompagné la CdC et La Petite Pierre pour préciser les enjeux sur ces deux séquences en termes de sécurisation des flux, d'accessibilité aux commerces et de traitement paysager, pour enclencher le volet opérationnel.

## « Espace public : étude des fonctionnalités et sécurisation »

# PETR Pays de Saverne

Évaluation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur le territoire du SCoT Pays de Saverne, Plaine et Plateau depuis 2021

### MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Extraction et exploitation des données Cart@DS
- Paramétrage des enveloppes urbaines
- Évaluation de la consommation foncière et du nombre de logements produits

- Génération d'un fichier de données enrichies pour alimenter le SIG du PETR
- Rédaction d'un rapport de synthèse d'analyse des objectifs du SCoT

## Histoire du projet

Le SCoT du Pays de Saverne, approuvé le 14 novembre 2023, s'inscrit dans une démarche de « zéro artificialisation nette » à 2050 prévue par la loi Climat et Résilience de 2021, tout en portant des enjeux de maintien de l'attractivité du territoire en termes d'emploi, de logements et d'activités, sur la base d'un projet de territoire axé sur l'intensification urbaine en lieu et place de l'étalement qui était jusqu'ici une norme. Dans le cadre de l'évaluation continue du

SCoT, le PETR a souhaité développer un observatoire de la consommation foncière comme outil de pilotage de son document cadre. L'ATIP a accompagné le PETR pour la mise en place de cet observatoire SIG, en s'appuyant sur l'exploitation de sa base de données Cart@DS générée par la mission ADS sur le territoire. Les communes au RNU ont également été intégrées à la démarche pour avoir une vision exhaustive du territoire.

« L'observation de la consommation foncière est le préalable nécessaire pour objectiver la déclinaison des objectifs ZAN sur le territoire »



ILLUSTRATION VOIRIE — CRÉDIT : ATIP

## Le mot du Maire

M. Claude Winstein

« La refonte de la traversée de La Petite Pierre a été au cœur des préoccupations de nombreuses mandatures. L'ATIP a su appréhender et transcrire les souhaits des élus municipaux, mais a également été force de proposition lors de l'établissement du cahier des charges. »

## Chiffres clés

- > La Petite Pierre : 19,57 km<sup>2</sup>
- > 612 habitants
- > Projet mené entre 2022 et 2024 (études)
- > Surface projet : 8 200 m<sup>2</sup>
- > Estimation travaux (AVP) : 2 446 000 € HT



EXEMPLE CONTENU CART@DS — CRÉDIT : ATIP

## Le mot du Président du PETR

M. Stéphane Leyenberger

- > Une méthodologie fiable par l'exploitation des données Cart@DS de l'ATIP
- > Les services ATIP réactifs et disponibles
- > Une collaboration durable

## Chiffres clés

- > 118 communes analysées
- > 4 000 données ADS exploitées
- > Extraction et géoréférencement de 108 plans de masse
- > Production de tables QGIS enrichies

# Commune de Boofzheim

Étude préalable à l'aménagement d'une zone d'habitat au lieu-dit Matzeheimer Weg Feld

## MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Diagnostic et élément de cadrage initial
- Propositions d'aménagement
- Procédures et faisabilité opérationnelle
- Rédaction d'un cahier des charges
- Création des documents nécessaires à l'appel à projet
- Organisation de la procédure de recrutement

## Histoire du projet

La commune, propriétaire foncier de longue date, a créé un secteur 1AU à vocation d'habitat sur un site de presque 3 ha au nord-ouest du village.

À l'échelle communale, la raréfaction du foncier, additionnée aux objectifs de la loi Climat et Résilience, donne un intérêt particulier au secteur d'extension future. L'ATIP a réalisé une mission d'accompagnement permettant de comprendre le territoire et le contexte du projet, de partager des connaissances et références en aménagement, puis d'établir la procé-

sure adéquate eu égard aux attentes de la commune.

La rédaction d'un cahier des charges a permis d'élaborer un appel à projet afin de recruter une équipe multidisciplinaire autour d'un aménageur.

Une mise en concurrence avec rendu de prestation a permis aux élus, suite à une audition, de choisir un projet sur la base d'une offre d'acquisition du foncier enrichie d'une esquisse.

« Une démarche de projet pour une recherche de qualité d'aménagement »



LOTISSEMENT LE COURLI – CRÉDIT : AMELOGIS - CRÉDIT MUTUEL AMÉNAGEMENT FONCIER

## Le mot du Maire

M. Eric Klethi

« L'opération d'aménagement d'un lotissement d'habitation est un projet d'importance pour la commune de Boofzheim. Choisir les bons partenaires n'est pas simple. L'accompagnement de l'ATIP a été très bénéfique, autant en amont – visite de projets similaires – que pour le choix final. Les élus ont apprécié les analyses et les conseils. Cet appel à projet d'intérêt général, procédure certes un peu longue, a permis à l'assemblée délibérante de disposer d'un maximum d'informations tout en restant souveraine dans son choix. Encore bravo à l'ATIP et ses équipes pour leur travail. »

## Chiffres clés

- > Population : 1 384 habitants (recensement de 2021)
- > Projet mené de 2021 à 2024 (attente d'un dépôt de PA)
- > 69 logements projetés en maisons individuelles, maisons en bandes et habitats intermédiaires
- > Coût estimé de l'opération : 4,1 M € HT

# Commune de Benfeld

Réalisation de la mission complète d'accompagnement à la réalisation de la procédure de révision allégée du PLU

## MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- L'assistance au recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation de l'évaluation environnementale et le suivi des études
- La proposition d'évolutions réglementaires en adéquation avec les besoins de la commune et la nécessaire prise en compte des enjeux environnementaux
- La rédaction de la notice de présentation et sa relecture avec le service instructeur
- L'assistance à la mise en œuvre des modalités de concertation et la rédaction du bilan
- L'accompagnement complet dans toutes les phases de la procédure (délibération relative à l'évaluation environnementale, consultations de la MRAE et des personnes publiques associées, organisation et suivi de l'enquête publique, délibération d'approbation)

## Histoire du projet

D'une superficie d'environ 1,5 ha et situé au sud-est de Benfeld, le site dit « du stade Kern » a longtemps été aménagé en terrain de football. Le terrain, accompagné d'un club-house au nord, a été abandonné au début des années 2000 et racheté par la commune en 2021. Benfeld a souhaité donner à cet ancien site sportif sa vocation initiale afin d'engager sa requalification et sa modernisation à des fins d'équipements sportifs, culturels et de loisirs de plein air. Reclassé en zone naturelle N au PLU, le secteur a nécessité la mise en œuvre d'une procédure de révision allégée avec évaluation environnementale en vue d'autoriser

à nouveau les vocations sportives et de loisirs de plein air.

Au vu des sensibilités environnementales, la commune de Benfeld et l'ATIP ont travaillé à la mise en œuvre de dispositions réglementaires destinées à permettre le réaménagement du site, en préservant au maximum son caractère non bâti et naturel. C'est ainsi que le règlement écrit de la nouvelle zone de loisirs UL décline plusieurs grands objectifs de développement durable, et en particulier la limitation de l'artificialisation des sols (emprise cumulative des bâtiments à 500 m<sup>2</sup> et espaces artificialisés à 2 500 m<sup>2</sup>).



EXTRAIT DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU DE BENFELD – CRÉDIT : ATIP

## Le mot de l'Adjoint au Maire

M. Claude Schaller

« J'ai très honnêtement été très circonspect sur la nécessité de mener des études environnementales sur le stade Kern. Et ce d'autant plus que nous avions pour seul objectif de redonner vie à ce site. Ce travail sur le PLU nous aura cependant permis de travailler précisément sur ce que nous voulons, et ce que nous pouvons faire au vu du cadre exceptionnel du site. Nous avons ainsi pu sereinement commencer l'aménagement de l'espace de loisirs des Platanes en installant des agrès sportifs et une haie champêtre, deux projets inscrits sous le sceau du développement durable, pour les besoins et le bien-être de notre population. »

# Communauté de communes de l'Outre-Forêt

Inscription d'une nouvelle zone dédiée à la géothermie dans le PLU de Soultz-sous-Forêts

## MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Coordination avec le porteur de projet d'implantation d'une plateforme de géothermie
- Pilotage de la procédure de révision allégée
- Coordination avec les services de l'État dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale commune

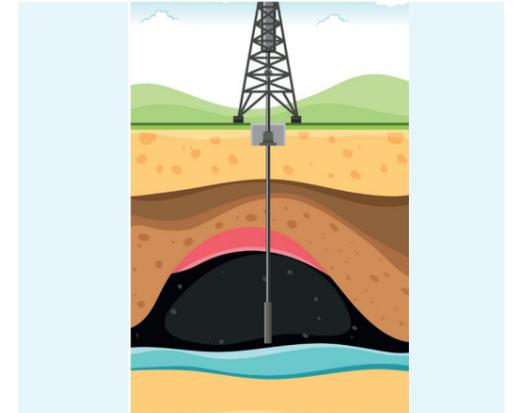
## Histoire du projet

Par sa géologie favorable, l'Alsace du Nord présente un fort potentiel en géothermie haute énergie. Au-delà des centrales existantes à Soultz-sous-Forêts et Rittershoffen, le territoire offre encore de nombreux potentiels que la communauté de communes souhaite soutenir.

Face au projet d'implantation d'une nouvelle plateforme de géothermie sur la commune de Soultz-sous-Forêts pour laquelle une demande d'ouverture de travaux miniers a été déposée, la communauté de communes

a fait appel aux services de l'ATIP pour mener à bien une procédure de révision allégée sur la commune de Soultz-sous-Forêts afin de permettre via le PLU le développement de l'exploitation de cette ressource sur un nouveau site.

« Faire de la géothermie une force du territoire de l'Outre-Forêt »



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUTRE-FORÊT – CRÉDIT : FREEPIK

## Le mot du Président

M. Christophe Schimpf

« Dans le cadre du développement des projets de géothermie profonde, une évolution de PLU était nécessaire. Afin de mener à bien cette mission qualifiée d'intérêt national, l'ATIP nous a accompagnés sur l'ensemble des démarches et fait le lien avec tous les interlocuteurs. Mission accomplie dans le timing prévu. »

## Chiffres clés

- > Classement d'une surface de 1,18 ha en zone dédiée à la géothermie

# Commune de Memmelshoffen

Adapter le PLU pour permettre l'installation de poulaillers mobiles

## MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Définition des besoins et identification des procédures à mettre en œuvre
- Coordination avec les acteurs et les partenaires du projet
- Pilotage des procédures de modification et de révision allégée du PLU
- Articulation entre les deux procédures

## Histoire du projet

La commune de Memmelshoffen soutient le projet d'un exploitant agricole qui envisage l'installation de poulaillers mobiles. Ce concept d'équipement novateur pour l'élevage des volailles rompt avec les constructions traditionnelles de type hangar qui concentrent les nuisances ; il évite l'artificialisation des sols et permet la fertilisation naturelle des prairies sur lesquelles picorent les animaux au gré des déplacements du poulailler. Il n'entre cependant pas dans les définitions habi-

tuelles des réglementations d'urbanisme. L'ATIP a été missionnée pour accompagner la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, compétente en urbanisme, dans l'évolution du PLU de Memmelshoffen permettant de déployer les nouvelles pratiques d'élevage sur plusieurs secteurs agricoles du ban communal.

« Les PLU doivent s'adapter aux enjeux de notre époque pour garantir le développement des territoires ruraux et la mise en œuvre d'une agriculture durable »



CRÉDIT : FARMERMOBILE GMBH

## Le mot du Maire

M. Stéphane Kastner

« La commune de Memmelshoffen accompagne un projet ambitieux visant l'installation de poulaillers mobiles par un exploitant local. Pour intégrer ces équipements dans notre territoire, nous avons missionné l'ATIP afin d'adapter notre plan local d'urbanisme (PLU). Cette évolution permettra de garantir un cadre juridique sécurisé, tout en répondant aux enjeux actuels d'agriculture durable. »

## Chiffres clés

- > Population de la commune : 324 habitants (recensement de 2021)
- > Emprise au sol moyenne d'un poulailler mobile : 39 m<sup>2</sup>
- > Capacité d'accueil d'un poulailler mobile : 450 poules pondeuses

## Des partenariats pour répondre aux besoins et défis des territoires

L'ATIP entretient des relations continues avec les services déconcentrés de l'État, tels que les DDT 67 et 68, la DREAL, la DRFIP et l'UDAP. Ces échanges sont l'occasion d'assurer une veille technique et juridique partagée, de relayer les questions et difficultés des collectivités concernant leurs projets, de trouver des solutions adaptées et d'instaurer des processus efficaces.

En 2024, les échanges ont porté sur les consultations en ADS et leur dématérialisation, les liens entre demandes d'urbanisme et ICPE, les porter à connaissance (PAC) concernant les risques, les PPRI. Les nombreuses évolutions législatives et réglementaires concernant les opérations de revitalisation des territoires (ORT), les zones d'accélération des EnR, les installations photovoltaïques, l'agrivoltaïsme, les procédures d'évaluation environnementale communes ainsi que les doctrines de l'État relatives aux espèces patrimoniales et aux zones humides ont fortement mobilisé l'expertise de l'ATIP et des temps de travail commun. Enfin, les questions liées au ZAN et le nouveau référentiel cartographique de l'occupation du sol de la BD OCS Grand Est ont suscité la mobilisation des équipes.

En partenariat avec la chambre d'agriculture d'Alsace, la DDT agricole et la CDPNAF, des rencontres avec les équipes ADS de l'ATIP ont été organisées pour une meilleure connaissance des rôles de chacun et dans le but de faire le point sur les consultations liées à l'ADS.

L'ATIP et le SDEA poursuivent le solide partenariat noué depuis 2016. Cette année, les échanges se sont concentrés sur l'évolution des avis du SDEA sur les demandes de permis de construire et d'aménager, les annexes sanitaires des PLU et l'écriture de règles favorisant la gestion alternative des eaux pluviales ainsi que les échanges de données. Le SDEA a aussi largement contribué, aux côtés de l'ENGEES, à la conception d'une formation sur l'articulation eau, biodiversité et urbanisme. La formalisation du partenariat entre l'ENGEES et l'ATIP s'est traduite par la conclusion d'une convention.

Le déploiement de la mission de gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) consolide les liens noués avec l'EPF d'Alsace pour un accompagnement mutualisé et efficace des collectivités.

L'ADIRA est un partenaire incontournable sur les questions économiques ; les fructueuses collaborations se sont poursuivies en 2024 autour des questions liées au foncier économique. Par ailleurs, l'ATIP et l'ADIRA, avec l'ADEUS, ont largement contribué à l'élaboration d'une plaquette, pilotée par la DDT, sur les ZAE de demain.

Les liens de l'ATIP avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse se confortent sur le plan opérationnel. Les échanges techniques facilitent l'intégration de la problématique des eaux pluviales et l'évolution des techniques de gestion.

L'expertise de l'ATIP compte dans le paysage institutionnel, aussi l'agence a-t-elle été sollicitée pour intervenir dans le cadre du colloque organisé par la DREAL Grand Est sur les ZNIEFF lors des rencontres nationales de l'ANACT archéologie. Elle est intervenue lors des rencontres MOA/AMO de l'association CAPP Grand Est qui fédère architectes et acteurs de la maîtrise d'œuvre autour de la commande d'architecture. En outre, l'ATIP s'est chargée de l'organisation des rencontres du Club urbanisme des Agences techniques départementales de France en juin 2024.

Le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) est au cœur des actions partenariales de l'ATIP. En 2024 elle a, en particulier, animé au côté de l'EPF d'Alsace et avec l'ensemble de ses membres une action de sensibilisation autour du ZAN et des nouveaux modèles d'aménagement pour les conseillers de la Collectivité européenne d'Alsace.

Aujourd'hui, c'est tout un écosystème de l'ingénierie de projet qui se déploie. L'ATIP y joue pleinement son rôle de coordination au bénéfice des collectivités pour anticiper les besoins futurs de leurs territoires et concevoir des solutions durables.



HÔTEL DE LA CEA - RENCONTRES DU CLUB URBANISME DES ATD - CRÉDIT : ATIP



« Des démarches collaboratives et mutualisées »

## Les données ADS utilisées pour suivre la mise en œuvre du ZAN

Depuis plusieurs années, l'ATIP a expérimenté puis développé de nouveaux types d'études visant à répondre aux besoins des territoires en lien avec l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) et la transition vers de nouveaux modèles d'aménagement du territoire.

Au regard de la trajectoire de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) voulue par la loi Climat et Résilience, de nombreuses collectivités s'interrogent sur la situation de leur territoire et sur les marges de manœuvres possibles. En réponse, l'ATIP a construit en 2024 une méthode d'estimation de la consommation foncière à partir des autorisations d'urbanisme délivrées. Cette estimation est rendue possible grâce aux données saisies dans le logiciel d'instruction Cart@DS par les instructeurs de l'ATIP et par les communes, et grâce à l'expertise de l'ATIP en matière d'information géographique et d'analyse de données. La présence de l'ATIP en tant que service instructeur sur de nombreux territoires permet de mener l'analyse non seulement à l'échelle d'une commune, mais aussi d'un SCoT ou d'une intercommunalité, et de l'actualiser en tant que de besoin. Les données et cartographies produites ont été conçues par l'ATIP de façon à alimenter les rapports triennaux sur l'artificialisation des sols définis par la loi.

En corollaire, il est intéressant pour les collectivités d'identifier le potentiel foncier dans le tissu déjà bâti, tant pour repérer des espaces constructibles permettant d'économiser les espaces naturels et agricoles, que pour cibler au contraire des espaces à maintenir libres dans l'intérêt de la qualité urbaine et environnementale. L'ATIP a donc affiné sa méthode d'identification des dents creuses pour l'élargir au repérage de tout type de foncier et intégrer une analyse qualitative en vue d'aider les élus à déterminer la vocation des différents sites. Une telle étude a par exemple été réalisée pour la commune d'Andlau.

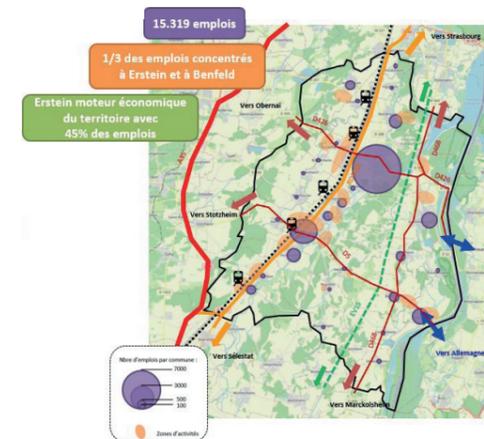
Concernant plus particulièrement le tissu bâti dédié aux activités, l'ATIP a construit, en partenariat avec le RITA, une méthodologie pour réaliser les inventaires des zones d'activités économiques, inventaire exigé par la loi Climat et Résilience. Cet inventaire permet aussi d'identifier les espaces encore mobilisables dans ces zones. Il peut être couplé à une réflexion stratégique sur le devenir des différentes zones d'une intercommunalité, via la réalisation d'un schéma directeur.

Certaines collectivités membres de l'ATIP ont souhaité articuler plusieurs de ces études afin de réfléchir au devenir de leur territoire. C'est le cas par exemple de la Communauté de communes du Canton d'Erstein, pour laquelle l'ATIP a réalisé une étude d'estimation de la consommation foncière en lien avec la mise en œuvre du PLHi, un schéma directeur des zones d'activités, et accompagne en outre plusieurs projets opérationnels. Citons aussi la Communauté de communes du Pays Rhénan, qui a fait appel à l'ATIP pour animer le débat annuel sur l'urbanisme et réaliser le rapport triennal sur l'artificialisation des sols.

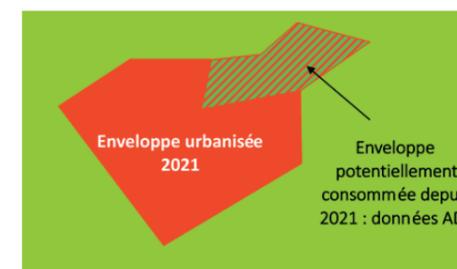
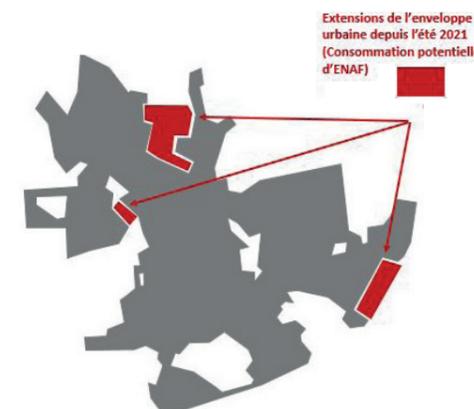
L'ATIP a enfin entamé la construction d'un référentiel de projets exemplaires, identifiés sur le territoire grâce aux chefs de projets et instructeurs, qui a vocation à être étoffé pour aider les collectivités à trouver des solutions concrètes applicables à leurs propres projets. L'ATIP pourra ensuite accompagner la mise en œuvre.

L'ATIP montre ainsi sa capacité à combiner les compétences de ses équipes pour innover en réponse aux besoins de ses membres dans l'intérêt des territoires.

« Innovation méthodologique et technique »



SCHEMA DIRECTEUR DES ZAE DE LA CDC DU CANTON D'ERSTEIN - CRÉDIT : ATIP



CONSOMMATION D'ESPACE À PARTIR DES DONNÉES ADS - CRÉDIT : ATIP

# Formations qualité et compétences

En concevant des formations adaptées aux défis contemporains, au plus près des préoccupations de ses membres, et à jour des dernières évolutions juridiques et techniques, l'ATIP investit considérablement dans le développement professionnel des agents.

En 2024, 75 sessions de formations ont été proposées, rassemblant près de 455 agents et élus des collectivités. 400 participants ont suivi les 2 webinaires autour de la dématérialisation et de Cart@DS et 300 communes ont bénéficié de sessions d'information sur la gestion des listes électorales. 25 sessions de formations internes ont été organisées pour les agents de l'ATIP.

L'ATIP encourage la collaboration entre ses agents, partenaires et membres, car c'est ensemble que nous pouvons trouver des solutions novatrices adaptées aux spécificités de chaque territoire.

Dans ce but, des visites de sites ont été organisées à Oberhausbergen, Mittelhausbergen avec le CAUE et à Bouxwiller avec la Région Grand Est, ainsi qu'un séminaire sur la conduite de projet.

Le développement de démarches spécifiques aux nouveaux modèles d'aménagement est au cœur de l'activité des équipes études. Cela s'est concrétisé par la formalisation de méthodologie d'études. En parallèle, un référentiel de projets urbains qualitatifs locaux a été élaboré. Enfin, en co-pilotage avec l'ADEUS, l'ATIP anime un groupe de travail autour du PLU « bas carbone ».

**Adaptation des outils et processus**  
Dans la continuité des constantes évolutions juridiques et techniques, l'ATIP a revu ses modèles de décisions d'urbanisme. Un travail de fond a été mené pour faciliter la gestion des contentieux. Le portail de Cart@DS a été mis à jour avec un « Espace ADS » dédié aux communes. Le cadre juridique des procédures environnementales et de participation du public connaît des réformes constantes, les process ont été adaptés pour répondre aux nouvelles exigences. Enfin, des fiches ont été élaborées pour stabiliser la connaissance à l'instar de celles sur le caractère communicable des décisions d'urbanisme et les friches.



BOUXWILLER - FRICHE STAAT - CRÉDIT : ATIP

## Témoignages de participants des collectivités

« Formateur sympathique et compétent maîtrisant son domaine. Explications claires et précises. Le format en petit comité est très agréable. Bonne ambiance. »

« Formation complète et bien expliquée à travers des exemples précis qui permettent de mieux comprendre les enjeux. »

« Comme d'habitude, excellente qualité de formation. Formateurs « pédagogues » qui adaptent leur discours à un public non averti. »



« L'adaptation des méthodes, l'efficacité des processus, la modernisation des outils partagés et l'amélioration continue des compétences sont au cœur de l'action de l'ATIP au service de ses membres »

# Convention ATIP-DRFiP : fiabiliser l'établissement des taxes

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, la taxe d'aménagement pour les nouvelles constructions n'est plus traitée par la DDT, mais par la DRFiP.

Elle n'est par ailleurs plus calculée dans la continuité de l'instruction de la demande d'autorisation, mais consécutivement à la déclaration du propriétaire, réputée intervenir dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux.

La DRFiP, en charge du calcul des taxes foncières, d'habitation, et de la contribution foncière des entreprises, avait déjà conventionné avec l'ATIP en 2019 afin de disposer d'une liste exhaustive des autorisations d'urbanisme lui permettant de relever plus facilement les éventuelles constructions non déclarées.

La convention a été étendue en 2023 afin d'ajouter à cette liste l'ensemble des pièces des dossiers de demandes des constructions autorisées, pour évaluer également la conformité de la déclaration. **Ce sont près de 60 000 dossiers qui ont ainsi été transmis à la DRFiP pour les années 2022 à 2024**, et qui continuent d'être transmis chaque mois, afin de lui permettre de veiller à l'application systématique et fiable des différentes taxes (TA, TF, TH, CFE), celles-ci étant sources de revenus pour les collectivités territoriales.

Le prochain objectif de l'ATIP sera de recueillir auprès de la DRFiP les données de taxes d'aménagement, ainsi qu'elle le faisait lorsque celle-ci était calculée par la DDT, afin de fournir des éléments prévisionnels budgétaires à ses membres.



## Chiffres clés

> 57 500 dossiers transmis pour les années 2022 à 2024 soit 748 000 pièces de dossiers

« Un partenariat pour fiabiliser les recettes fiscales des collectivités »

# Une nouvelle formation partenariale sur l'habitat

Pour concevoir et animer ses formations, l'ATIP s'appuie sur l'expertise et les savoir-faire de ses formateurs internes, sur les retours d'expériences locaux tirés de ses missions d'accompagnement, mais aussi sur les liens partenariaux privilégiés noués avec les acteurs du territoire : Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), associations d'élus, services déconcentrés de l'État, universités, juridictions, chambres consulaires, ordres professionnels, bureaux d'études, etc.

Dans le cadre de son catalogue de formations à destination des élus et agents de collectivités et plus particulièrement de son cycle « Vers de nouveaux modèles d'aménagement et de programmation urbaine », l'ATIP a travaillé à concevoir une nouvelle formation sur l'habitat.

Élaborée en 2024, elle est le fruit d'une étroite collaboration entre Alsace Habitat, l'ADEUS et l'ADIL67. Elle s'appuie sur l'observation des profonds bouleversements qui impactent ce secteur économique et les territoires.

Cette formation d'initiation a pour objet d'apporter un socle de connaissances sur les enjeux liés à l'habitat et les politiques du logement du point de vue des communes et intercommunalités. Elle vise aussi à présenter le rôle des acteurs et les moyens d'actions pour l'élu local.

Dispensée en 2024 aux agents de l'ATIP par les trois experts d'Alsace Habitat, de l'ADEUS et l'ADIL67, elle est à présent au catalogue des formations 2025 de l'ATIP.

En partenariat avec l'ADEUS, l'ADIL67 et Alsace Habitat



# La Police de l'urbanisme et la préservation du patrimoine bâti

Dans le cadre des relations partenariales de l'ATIP, l'unité Conformité et Contrôle en ADS est régulièrement amenée à échanger avec les Architectes des Bâtiments de France, encouragée par les communes qu'elle accompagne en matière de Police de l'urbanisme. Ces échanges permettent d'identifier les éléments relevés sur site qui ne seraient pas régularisables, mais aussi de demander au porteur de projet, par le biais d'une procédure adaptée, de faire évoluer son projet favorablement. Plus globalement, il s'agit de s'assurer que les travaux de construction, de réhabilitation, de modification des façades et d'aménagement

s'inscrivent en cohérence avec leur environnement et dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur. Les contrôles sur le terrain, à l'initiative de la commune, sur la base de sa politique communale de contrôle ou dans le cadre d'une déclaration attestation l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) permettent ainsi de veiller à l'insertion harmonieuse des projets de constructions, d'aménagement et de transformation réalisés dans le périmètre des sites patrimoniaux.

« Le contrôle ADS au service des paysages alsaciens »



CRÉDIT : ATIP

## Témoignage

Mme Anne-Sophie Bouchoucha – Directrice de l'ADIL  
Mme Nadia Monkachi – Responsable Habitat-Population- Modes de vie de l'ADEUS  
M. Freddy Zimmermann – Directeur de l'attractivité et du Développement Durable d'Alsace Habitat

« De profonds bouleversements impactent aujourd'hui la capacité des territoires à répondre aux besoins en habitat. Une formation sur les fondamentaux de cette thématique complexe est l'un des outils proposés aux élus et agents des collectivités pour mieux en appréhender les enjeux et déterminer des moyens d'actions. Organisée à l'initiative de l'ATIP et animée par nos trois structures, elle offre une opportunité de partager nos connaissances et nos expertises de manière pédagogique. »



CRÉDIT : COMMUNE DE DAMBACH-LA-VILLE - PHOTO LIBRE DE DROITS

## Le mot du Maire

M. Claude Hauller – Maire de Dambach-La-Ville

« La commune de Dambach-la-Ville a adhéré à la mission Conformité et Contrôle en ADS dès sa mise en place opérationnelle, en 2023. Nous bénéficions ainsi d'un accompagnement en matière de Police de l'urbanisme, par le biais de contrôles de conformité des travaux suite au dépôt d'une DAACT, mais également en cours de chantier. Largement concernée par un périmètre protégé au titre des monuments historiques, notre commune a sollicité l'unité Conformité et Contrôle dans le cadre de sa politique de contrôle et notamment dans le but de préserver le patrimoine bâti du village, son caractère et son architecture. Les contrôles sur le terrain permettent de vérifier la bonne mise en œuvre de l'autorisation d'urbanisme et plus particulièrement le respect des prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France : matériaux, teintes, type de menuiseries, type de tuiles, etc. En cas de non-respect de l'autorisation d'urbanisme et/ou des prescriptions de l'ABF, les contrôleurs nous accompagnent dans la procédure de régularisation. »

# Déploiement de la mission DIA à la Communauté de communes du Pays de la Zorn

La Communauté de communes du Pays de la Zorn a été la troisième communauté de communes à faire part à l'ATIP de son souhait d'adhérer à la mission DIA.

En mai, la première étape fut de définir ensemble le mode de travail et de relation entre les communes et la communauté de communes, en respectant les habitudes préexistantes, tout en intégrant les possibilités offertes par le logiciel pour faciliter et sécuriser le traitement des dossiers.

Dans un second temps, les agents en charge des DIA ont été formés au logiciel et au processus de travail retenu. Le principe de centraliser la saisie des dossiers encore déposés sous forme papier a permis une formation allégée des communes, dispensée par webinaires, de juillet à septembre, avec ouverture du portail de dépose en ligne pour chaque commune dès l'issue de la formation.

« Faciliter les circuits entre les communes et les communautés de communes »

## Service IG « données à la carte »

Le service d'intégration de données à la carte est proposé dans le cadre de la mission Information Géographique, par le biais d'une convention spécifique. Initié avec la mise à disposition des périmètres chassables, il permet aujourd'hui aux collectivités adhérentes de disposer de leurs propres données dans le SIG de l'ATIP, Intr@GEO.

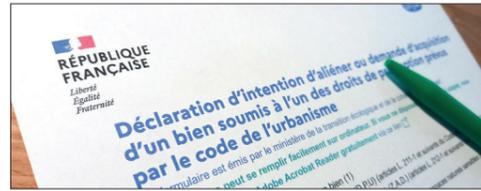
Deux communautés de communes ont ainsi conventionné pour intégrer les données dont elles disposaient dans leur ancien SIG, et les mettre à disposition de leurs agents ainsi que de leurs communes membres. Elles sont disponibles dans une visibilité « Données collectivités » qui leur est propre, et bénéficient d'un filtre afin de les rendre visualisables uniquement pour les collectivités concernées.

Ces données concernent par exemple : les zones d'activités, les réseaux et mobiliers d'éclairage public, les itinéraires cyclables, les sentiers de randonnées...

Le service se déroule en plusieurs étapes :

- Échanges avec la collectivité afin de recueillir les données à intégrer, et estimer la durée de la prestation.
- Intégration des données dans la base de données de l'ATIP et paramétrage des couches correspondantes dans les SIG, Intr@GEO. Échanges avec la collectivité sur les représentations des données et sur les informations attributaires associées ; calage des droits d'accès.
- Mise à disposition des données aux utilisateurs de la collectivité, et de ses membres le cas échéant.

« Vers des données spécifiques aux territoires des collectivités »



CRÉDIT : ATIP

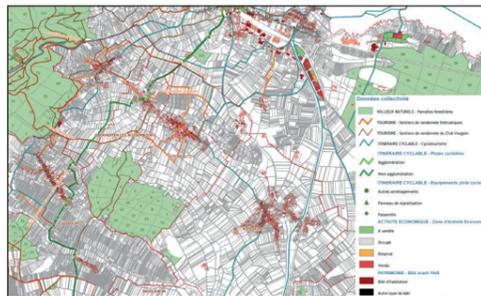
## Le mot du Président de la Communauté de communes

M. Bernard Freund

« Lors de nos premiers contacts avec l'ATIP, nous avons échangé sur les gouvernances pratiquées sur d'autres intercommunalités et choisi rapidement celle adaptée à notre territoire. Les formations ont permis de mieux appréhender l'enjeu des DIA sur le territoire et leurs aspects juridiques. Les rôles entre communauté de communes et communes ont bien été définis et compris par chaque partie. Depuis la mise en place du service en juillet dernier, nous constatons en premier lieu une rapidité et une fluidité des traitements des DIA, des économies d'affranchissement et de papier. En second lieu leur traitement est sécurisé grâce aux modèles et aux rapports de suivi. En conclusion, l'ATIP a complètement répondu à nos attentes en matière de traitement et gestion des DIA. L'outil Cart@DS déjà connu de nos secrétaires a facilité la mise en place de cette mission. »

### Chiffres clés

- > 2 instructeurs à la communauté de communes
- > 27 utilisateurs dans 20 communes
- > 3 formules de formation, pour un total de 7 sessions
- > 4 mois pour déployer la mission



CRÉDIT : ATIP

### Chiffres clés

- > 2 communautés de communes ont souscrit au service
- > 12 jeux de données intégrés et disponibles pour les collectivités concernées

## Les élections européennes et les élections législatives

Les élections européennes du 9 juin 2024 ont constitué le premier rendez-vous d'un calendrier électoral que l'on n'imaginait pas aussi dense.

Traditionnellement marqué par une forte abstention, ce scrutin a rassemblé 51,83 % de participants, ce qui constitue la plus importante mobilisation du corps électoral hexagonal depuis plus de 30 ans pour une élection européenne.

L'ATIP a anticipé cette échéance électorale en organisant 4 sessions d'information les 11 et 12 avril 2024 à l'attention de ses communes adhérentes.

Au programme de ces réunions qui permettent aux secrétaires de mairie et aux membres de l'équipe ATIP de se voir et d'échanger : le focus sur toutes les actions à réaliser sur le logiciel de gestion des listes électorales (openElec) à chaque étape du calendrier électoral, un point d'attention sur la gestion des procurations ainsi que sur la réunion de la commission de contrôle, et les réponses aux questions que se posent les collectivités.

« Une animation des secrétaires de mairie »

À l'issue de ces temps d'échange des fiches conseils ont été adressées aux communes avant chaque action à réaliser sur le logiciel. À quelques jours du scrutin du 9 juin 2024, les listes électorales et d'émargement ont été envoyées.

Après cette échéance électorale qui s'est déroulée sur un seul tour, la tenue surprise d'élections législatives (30 juin et 7 juillet 2024) a constitué une seconde occasion de mettre en œuvre le calendrier électoral. Les élections législatives, organisées dans la foulée des européennes, ont au départ fait l'objet de questionnements quant à la réglementation à respecter (date limite d'inscription des électeurs notamment). Une fois ce doute dissipé, l'expérience récente des élections européennes a permis aux communes de s'approprier plus facilement les actions à réaliser sur le logiciel et à l'équipe d'accompagner efficacement les communes.



CRÉDIT : ATIP

## Témoignage

Mme Anne Zottner, secrétaire de mairie de la commune d'Entzheim

« L'ATIP est notre alliée majeure lors de la préparation des élections. Cette année, il a fallu s'adapter avec les élections législatives dont la tenue n'était pas prévue dans un premier temps. Comme toujours, l'ATIP a transmis ses fiches conseils, d'une utilité et clarté incroyables, afin que nous, commune, puissions faire face à ces enjeux majeurs. Toute l'équipe est restée disponible à tout moment et cela nous a permis d'aborder les différents scrutins très sereinement. Nous leur adressons un grand merci ! »

## Le conseil spécialisé aux collectivités

La mission Paie de l'ATIP est amenée à réaliser ponctuellement, à la demande d'une collectivité membre, un travail d'étude et de synthèse portant sur les composantes de la paie des agents et élus ainsi que sur les cotisations calculées, au regard de la réglementation propre à la fonction publique territoriale.

C'est dans ce cadre que nous avons été sollicités par la Communauté de communes de la Basse-Zorn, collectivité membre de l'ATIP.

L'analyse détaillée des bulletins et états a été réalisée au sein de la collectivité par 2 gestionnaires de l'équipe paie, en lien avec la responsable ressources humaines. Ce travail de fond a donné lieu à la remise d'un rapport détaillé à la Directrice Générale des Services et a permis à la Communauté de communes de la Basse-Zorn de prendre

acte de la bonne application de la réglementation en matière de paie au sein de ses services. Quelques ajustements ont été suggérés sur certains profils de paie spécifiques.

Parallèlement cette étude a apporté aux gestionnaires de l'ATIP une vision concrète des problématiques rencontrées par les collectivités, grâce à un échange constructif avec la référente en charge de la paie des agents de la communauté de communes. Sécurisation de la paie, gestion de la DSN, mandatement, interface entre la paie et la comptabilité, respect du calendrier de paie en lien avec la Trésorerie... Ce sont autant de problématiques auxquelles sont confrontés les référents au sein des collectivités et pour lesquelles l'ATIP assure un accompagnement personnalisé.

« Une réponse experte aux demandes d'audit »



CRÉDIT : ATIP

## Témoignage

Mme Aline Baeumler, responsable ressources humaines de la Communauté de communes de la Basse-Zorn

« Je vous remercie pour votre aide et pour ce retour très clair, qui va m'aider dans la gestion des paies. Je vous remercie également pour les explications claires et bienveillantes apportées lors de la journée d'audit. »

## SYNTHÈSES ET CHIFFRES CLÉS

# 2024

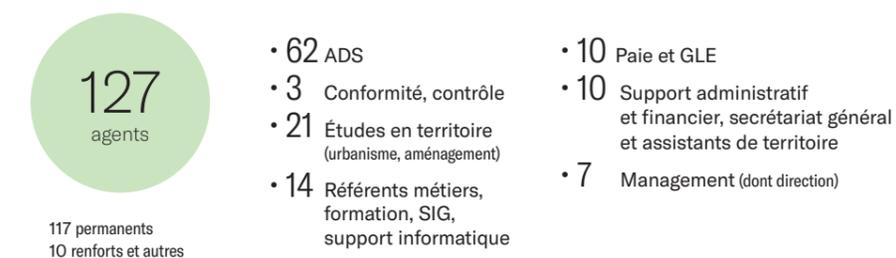
# L'ATIP EN CHIFFRES

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025

## SYNDICAT MIXTE – OUVERT DE MOYENS



## EFFECTIFS – RÉPARTITION



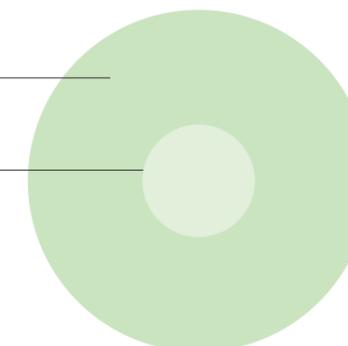
## TERRITORIALISATION – DES ÉQUIPES ADS ET ÉTUDES



## DONNÉES FINANCIÈRES 2024

BUDGET PRIMITIF  
**7,5 M €**

Part de la CeA au budget  
de l'ATIP en 2024  
**32 %**



# Mission Conseil



## CHIFFRE CLÉ

94

Conseils formalisés dispensés en 2024

Toute collectivité membre peut solliciter l'ATIP pour des conseils gratuits en réponse à des questions relevant de son périmètre d'intervention (application du droit des sols, planification en urbanisme, aménagement, financement de l'urbanisme et de l'aménagement, environnement).

Par la mobilisation de ses compétences, le conseil gratuit permet d'apporter des réponses rapides et concrètes aux problématiques posées, basé sur une approche transversale des métiers de l'ATIP (ADS et Études). Dans le cadre de questionnements croisant des thématiques élargies, le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) peut également être mobilisé afin de mieux cibler les contributions de chaque structure et de les coordonner. En 2024, les conseils ont porté sur des sujets d'urbanisme et d'aménagement très variés allant de la faisabilité de projets vis-à-vis des cadres réglementaires existants, de réponse aux questions de gestion du foncier privé ou public, de dispositifs de financement d'équipements

publics induits par des projets d'urbanisation, et d'analyse de demandes d'évolution de documents d'urbanisme. 2024 marque aussi l'émergence de nouvelles demandes de conseil vis-à-vis de l'application de la loi Climat et Résilience, notamment sur le volet de l'étude de la consommation foncière, ou bien sur des projets directement conduits par la loi relative à l'accélération de la production d'ENR, comme ceux d'installations photovoltaïques d'importance.

Qu'il permette d'identifier des orientations opérationnelles ou de suggérer des axes d'élargissement de réflexion dans une situation donnée, le conseil est une aide à la décision pour les collectivités pour l'engagement de démarches ou de procédures.

# Formation des élus locaux et des services

Depuis 2018 l'ATIP déploie une offre de formation pour les élus et agents des collectivités en partenariat avec l'Association des Maires du Bas-Rhin. Depuis lors, près de 600 participants ont bénéficié des formations de l'ATIP.

Attentive aux besoins des élus, l'ATIP adapte son offre, autour des thématiques liées à l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement, aux enjeux de mutation des territoires en tenant compte des contextes et besoins locaux. Ainsi, depuis 3 ans, en complément des formations « socles », l'ATIP a développé un cycle de formations « Vers les nouveaux modèles d'aménagement » avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA). Elle l'a étoffé, en 2024, d'une nouvelle thématique : « L'habitat : comprendre les enjeux et dispositifs pour mieux agir localement » animée par l'ADEUS, l'ADIL67 et Alsace Habitat.

En 2024, 4 sessions de formations ont rassemblé 20 participants. L'approche des échéances municipales et les difficultés d'utilisation de la plateforme DIFE ont conduit à l'annulation de certaines sessions faute d'un nombre suffisant d'inscrits. Le frein à l'accès à la formation pour les élus, lié au DIFE, partagé par les autres organismes de formations et l'Association des Maires du Bas-Rhin, a donné lieu à des actions de sensibilisation concertée auprès du Ministre de l'Intérieur. Pour les formations dispensées, à l'instar des années précédentes, les participants sont très satisfaits.

Enfin, en 2024, l'ATIP a bénéficié de la certification Qualiopi pour ses actions de formation. Une belle récompense pour l'ensemble de ses équipes, qui vient saluer la qualité de cette mission emblématique. Ce processus de certification répond à la volonté de l'ATIP d'amélioration continue et à son exigence de qualité.

Formations	Nombre de formations	Présence aux formations
Formations ZAN	1	5
Formations socles	3	15
Total	4	20



# Mission Instruction du Droit des Sols

## CHIFFRE CLÉ

50%

des dossiers déposés en SVE

En 2024 l'ATIP a poursuivi son accompagnement auprès des communes dans le domaine de l'ADS, sur l'utilisation du logiciel Cart@DS et sur la Démat.ADS : deux webinaires « questions-réponses autour de Cart@DS » ont eu lieu, 20 formations sur le logiciel ont été dispensées par le pool de formateurs aux agents communaux et 5 formations au B.A.-BA de l'ADS ont été assurées en territoires.

Le bilan de la Saisine par Voie Électronique (SVE) est positif : près de la moitié des dossiers est déposée par voie dématérialisée, dont deux tiers des certificats d'urbanisme. Dans le prolongement de la dématérialisation, les consultations aux ABF représentent cette année à elles seules 8 279 consultations dématérialisées.

L'année 2024 a mis également l'accent sur les partenariats avec l'organisation de rencontres en territoires entre la chambre d'agriculture d'Alsace, la CDPENAF et le service Agriculture de la Direction Départementale des Territoires. Enfin, l'animation des équipes ADS de l'ATIP demeure une priorité. En 2024, elles ont suivi plusieurs formations continues dont une sur la rédaction des actes en ADS et une sur la gestion du contentieux en urbanisme.

Secteur ADS	Nbr total dossiers déposés 2024*	CUa	CUb	DP	PA	PC	PD	Communes ADS	Nbr total dossiers instruits 2024*	Dossiers instruits en 2024 en EqPC
Antenne ADS Molsheim	5643	1722	108	2964	48	698	103	70	5631	3554,8
Territoire Nord	9922	2493	112	5725	50	1311	231	137	9768	6532,2
Territoire Ouest	7059	1985	102	3885	59	894	134	162	7116	4571,2
Territoire Sud	7578	2212	146	3873	66	1096	185	101	7444	4798
Total	30202	8412	468	16447	223	3999	653	470	29959	19456,2

CUa : Certificat d'Urbanisme informatif / CUb : Certificat d'Urbanisme opérationnel / DP : Déclaration Préalable / PA : Permis d'Aménager / PC : Permis de Construire / PD : Permis de Démolir  
Unité de mesure de la charge ADS : EqPC : CUa : 0,2 EqPC / CUb : 0,4 EqPC / DP : 0,8 EqPC / PA : 2 EqPC / PC : 1 EqPC / PD : 0,8 EqPC

# Mission Conformité et Contrôle en ADS

À l'instar de 2023, année d'ouverture opérationnelle de la mission, 2024 a été consacrée à la poursuite de son déploiement sur le territoire et l'accompagnement de ses communes adhérentes.

Pleinement investis dans leurs missions, les contrôleurs de l'ATIP ont accompagné les communes dans le cadre de 85 conseils à distance en matière de Police de l'urbanisme et 180 demandes de contrôles en commune : constats d'infractions, contrôles en cours de chantier et de conformité suite au dépôt de la DAACT.

Cette année reflète la diversité des cas rencontrés, comprenant notamment des interventions complémentaires sur la base de la législation du Code de l'environnement par la Police de l'eau, la Police de l'environnement et la Brigade Verte.

En matière de procédures, un certain nombre d'affaires ont été solutionnées par la voie amiable. Sur le volet pénal, les échanges entre l'unité Conformité et Contrôle de l'ATIP et le Pôle Juridique et Contentieux de la Préfecture du Bas-Rhin ont permis de consolider et homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du territoire. Un accompagnement au titre de la Police de l'urbanisme a donné lieu à une audience au tribunal durant laquelle le contrôleur de l'ATIP en charge de l'affaire est intervenu, en présence du Maire de la commune et du ministère public.

Enfin, la mission rencontre toujours un franc succès avec l'adhésion de 30 communes supplémentaires durant l'année 2024.

## CHIFFRES CLÉS

184 communes adhérentes

45 affaires terminées (régularisations suite à contrôle sur site et procédures amiables)

11 affaires pour lesquelles la phase pénale est déclenchée (PV d'infraction transmis au parquet compétent)

Demandes d'accompagnement dont	180
Contrôles (en cours de chantier / constat d'infraction(s))	116
Contrôles de conformité (suite au dépôt de la DAACT)	64
Conseils à distance	85

# Accompagnement technique en urbanisme

L'accompagnement technique en urbanisme de l'ATIP est profondément influencé par deux thématiques majeures pour l'adaptation des territoires au changement climatique : l'objectif « zéro artificialisation nette » et l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Concernant le premier objectif, le dispositif juridique stabilisé en 2023 devait être traduit en 2024 dans le SRADDET Grand Est et dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT), pour pouvoir ensuite être décliné dans les documents d'urbanisme locaux. La complexité du travail a retardé son aboutissement au niveau régional et les évolutions des documents d'urbanisme n'ont pas pu être pleinement engagées. Au niveau local, ce sont donc plutôt des réflexions préparatoires qui ont dominé en 2024 (voir paragraphe ZAN). Concernant le second objectif, divers textes sont parus en 2024 (sur l'agrivoltaïsme, l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parcs de stationnement...) et les communes devaient de leur côté proposer des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. L'ATIP s'est attachée à suivre ces différents dispositifs afin d'anticiper les nécessaires évolutions des documents d'urbanisme.

Au regard de ces différents enjeux, l'ATIP a poursuivi en 2024 son travail de veille juridique et technique ainsi que ses réflexions avec les services de l'État et ses différents partenaires, notamment le RITA : poursuite du groupe de travail piloté avec l'ADEUS sur l'adaptation de l'écriture des PLU face aux enjeux du changement climatique, dialogue avec la Chambre d'Agriculture sur les dispositifs d'énergies renouvelables en zone agricole, etc. Dans ce contexte, l'intérêt de porter la stratégie à une échelle intercommunale est de plus en plus marqué. L'ATIP a ainsi accompagné en 2024 deux communautés de communes à différents stades de réflexion : préparation d'un éventuel transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité, prise en main de la compétence transférée, engagement de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Enfin, et comme toujours, l'ATIP conseille ses membres puis accompagne les évolutions des documents d'urbanisme en articulant la planification, l'urbanisme opérationnel et l'application du droit des sols, afin de permettre la concrétisation des projets portés par les élus.

# Accompagnement technique en aménagement

Aujourd'hui les projets urbains ne se mesurent plus uniquement à leur ampleur, mais aussi à leur qualité et à leur capacité à intégrer bon nombre d'enjeux principalement environnementaux. Les initiatives qui émergent à présent doivent être à la fois innovantes et ancrées dans la réalité de leurs territoires, afin de répondre aux besoins des habitants tout en préservant les ressources pour les générations futures.

Grâce à ses conseils et ses accompagnements techniques, mais aussi à des formations, des ateliers, des échanges d'expériences, la mobilisation des acteurs du territoire comme le RITA, l'ATIP a poursuivi son action en faveur du partage de bonnes pratiques et l'émergence de projets prenant en compte et mettant en valeur les spécificités locales.

Dans ce cadre, l'ATIP, outil d'ingénierie mutualisé, joue un rôle fondamental. En 2024 elle a accompagné ses membres dans l'aménagement opérationnel en leur fournissant d'une part les outils nécessaires à une meilleure connaissance du territoire (au travers des diagnostics, des inventaires) mais aussi, d'autre part, en proposant une traduction concrète et opérationnelle des objectifs tels que, par exemple, la préservation de la ressource en eau.

Dans la poursuite de ses engagements, de nouveaux accompagnements techniques ont été élaborés et testés tels des études sur « l'usage des sols et développement durable ». Elles ont pour objectif d'identifier les fonciers disponibles ou sous-occupés au sein du tissu urbain de la commune et de qualifier leurs potentiels usages au regard d'abord de leur valeur environnementale (réglementaire ou non) afin de les préserver, les valoriser ou encore les développer et évaluer leur constructibilité au regard des besoins locaux, notamment en termes de logements ou d'équipements.

## CHIFFRE CLÉ

91 dossiers

Type d'opérations	Nbr
Cadrage préalable à l'élaboration d'un PLUi	1
Élaborations ou révisions générales de PLU communaux	16
Révisions « allégées » de PLU(i)	11
Modifications de PLU(i)	33
Modifications simplifiées de PLU(i)	14
Mises à jour des annexes de PLU(i)	6
Déclarations de projets	3
Accompagnement de CdC pour la mise en œuvre du PLU(i)	1
Numérisation de PLU(i) au standard CNIG	1
Évaluations environnementales de projets	2
Autres	3
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>

## CHIFFRE CLÉ

36 dossiers en cours toutes opérations confondues

Territoires	Nbr
Territoire NORD	8
Territoire OUEST	6
Territoire SUD	22
<b>Total</b>	<b>36</b>

Type d'opérations	Nbr
Fiscalité	4
Projet à vocation d'habitat	6
Projet à vocation d'activité	4
Espaces publics/traverses/supports de déplacement	22
<b>Total</b>	<b>36</b>

# Accompagnement technique sur les stratégies territoriales

La stratégie territoriale est un pilier essentiel du développement des collectivités locales pour concevoir une vision d'avenir, définir des orientations stratégiques et des objectifs d'aménagement. En partenariat avec le RITA et les acteurs locaux, l'ATIP développe ses savoir-faire et mobilise son expertise pour accompagner les collectivités dans la conception de projets de territoire.

En 2024 les accompagnements de l'ATIP en matière de stratégie territoriale se sont concentrés d'une part sur la définition de l'offre d'accompagnement de l'ATIP autour des nouveaux modèles d'aménagement avec un volet dédié à la conception de stratégie pour 2025 portant sur :

- La conception de projet de territoire
- Un urbanisme intégrant les objectifs de sobriété, les enjeux environnementaux de qualité urbaine, de constructibilité, d'optimisation des usages ainsi que la prise en compte des risques. D'autre part les équipes de l'ATIP ont accompagné un certain nombre d'études stratégiques qui assoient son savoir-faire en matière d'observation de la consommation d'espace. À titre d'exemple ce ne sont pas moins de 23 rapport triennaux sur l'artificialisation des sols qui ont été élaborés pour des communes et intercommunalités et 2 évaluations de la consommation foncière pour la

Communauté de communes du Ried de Marckolsheim et le PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau. S'agissant plus particulièrement des stratégies territoriales économiques liées aux ZAE, l'ATIP a poursuivi ses études pour les Communautés de communes de Sauer-Pechelbronn, du Canton d'Erstein, du Pays de Niederbronn-les-Bains, de l'Alsace Bossue pour leurs inventaires et schémas directeurs des ZAE. Enfin, cette année a été consacrée à la stabilisation, par les équipes de l'ATIP, d'une méthodologie pour des études d'usage des sols à partir des travaux menés pour Andlau et Niederhaslach. Ces démarches visent à identifier les espaces disponibles dans le tissu bâti pour répondre tant aux besoins de construction qu'aux enjeux environnementaux au regard des objectifs de la commune. Les accompagnements de l'ATIP :

- Diagnostics ciblés ou multithématiques
- Définition d'une vision et élaboration d'une stratégie
- Définition d'une gouvernance
- Animation, coordination des acteurs et partenaires
- Élaboration de méthodologie dédiées
- Conception d'études, éléments de synthèse, rapports et outils d'aide à la décision
- Mise en œuvre et suivi

# Nouveaux modèles d'aménagement / ZAN

Dans un contexte de mutation profonde de la manière de concevoir l'aménagement et le développement du territoire, les collectivités sont les pivots autour desquels se construisent les stratégies territoriales, et s'organisent les capacités de résilience et de transformation.

L'ATIP s'engage auprès de ses membres, en collaboration avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), pour favoriser l'appropriation locale des enjeux, accompagner les projets de territoire, concevoir et animer des formes de gouvernance et de participation citoyennes favorisant l'émergence de consensus, conduire les évolutions des documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement portées par les collectivités.

Pour donner de la lisibilité et optimiser ses accompagnements l'ATIP a structuré son offre autour de cinq volets :

- S'informer, se former pour faire face aux défis à venir
- Prendre la mesure des enjeux fonciers et des impacts sur le territoire
- Construire la stratégie pour 2025
- Décliner la stratégie en mesures opérationnelles
- Suivre la mise en œuvre

Mutualiser les compétences, les méthodologies et les expériences, partager les pratiques innovantes, telles sont les clés que mobilise l'ATIP pour piloter avec efficacité les projets des collectivités.

## CHIFFRES CLÉS

23 rapports triennaux sur l'artificialisation des sols

2 évaluations de la consommation foncière

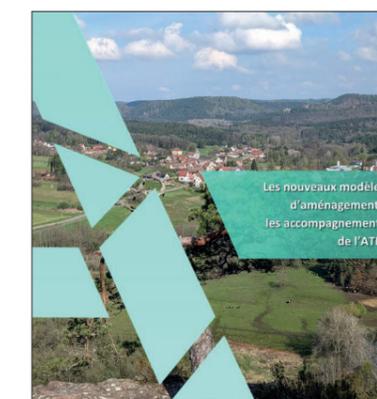
3 inventaires de ZAE

2 schémas directeurs des ZAE

2 études d'optimisation du potentiel foncier à l'échelle communale

1 appui d'animation autour du développement durable (communauté de communes)

1 accompagnement sur la trajectoire ZAN - approches et réflexions à l'échelle intercommunale



atip

AGENCE TERRITORIALE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE

CRÉDIT : ATIP

# Gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

La mission DIA, proposée par l'ATIP à ses membres, en partenariat avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace, comprend la mise à disposition du logiciel Cart@DS et de sa plateforme de dépose en ligne (SVE) pour le traitement des DIA, des formations théoriques et pratiques, ainsi qu'une assistance logicielle et juridique.

Lancée au dernier trimestre 2023, la mission DIA se déploie progressivement, tout spécialement dans les communautés de communes. Tout en répondant à l'obligation pesant sur toutes les communes de proposer une solution de dépose en ligne des DIA, elle apporte des réponses pour l'organisation efficace et sécurisée du traitement des dossiers entre les communes et la communauté de communes, et une capitalisation de données sur les valeurs foncières.

Les formations sont dispensées en deux phases. La première, ouverte aux agents et élus, évoque la stratégie foncière et le cadre juridique du traitement des DIA. Elle est suivie d'une formation pratique pour les agents en charge du traitement des dossiers, en petits groupes, pour s'approprier le module DIA du logiciel Cart@DS, déjà bien connu des communes pour la gestion de l'ADS.

# Traitement des paies et des indemnités des élus

Au cours de l'année 2024, la mission Paie de l'ATIP a accueilli 7 nouveaux adhérents, qui ont choisi de sécuriser leur processus avec la formule « paie à façon ». Cette formule, proposée depuis 2022, offre un niveau d'accompagnement plus complet, avec la saisie des éléments de paie par l'équipe de gestionnaires.

La paie à façon rencontre un succès grandissant, avec 137 adhérents sur un total de 375. Plusieurs collectivités ont ainsi fait le choix en 2024 de changer de formule pour bénéficier d'une prestation totalement sécurisée en confiant l'établissement de leurs paies à une équipe d'experts, en capacité d'apporter un soutien et une continuité de service, notamment en cas de mouvement de personnel. Ce choix permet également aux collectivités de gagner du temps et de se consacrer à d'autres chantiers prioritaires en matière de ressources humaines.

La qualité du service rendu et la consolidation des relations de proximité avec les collectivités sont des enjeux majeurs pour l'équipe de la mission Paie. C'est grâce à cette relation de confiance et aux propositions remontées du terrain que les outils s'enrichissent et que les échanges se fluidifient. L'unité a par ailleurs travaillé sur son organisation interne, et fonctionne désormais avec des binômes de gestionnaires par collectivité. L'organisation de rencontres en territoire est également à l'étude, pour aller au-devant des besoins des adhérents et répondre à leurs questions dans un format plus direct.

Enfin, dans un contexte réglementaire dense et parfois complexe (DSN, prélèvement à la source, revalorisation des grilles indiciaires...), des communications synthétiques et régulières contribuent à accompagner efficacement les collectivités dans leurs problématiques de paie.

## CHIFFRES CLÉS

16 communes compétentes en matière de DPU adhérentes

5 communautés de communes compétentes en matière de DPU adhérentes (110 communes)

21 sessions de formation en 2024, dont 5 co-animées avec l'EPF

69 agents formés au logiciel en 2024, 70 agents en cours de formation

91 participants aux sessions sur la stratégie foncière et le cadre juridique des DIA

1 369 DIA intégrées dans Cart@DS en 2024

# Gestion des listes électorales

L'année 2024 a été marquée par deux échéances électorales : les élections européennes (9 juin 2024) et les élections législatives (premier tour le 30 juin 2024 ; second tour le 7 juillet 2024), ces dernières étant consécutives à la dissolution de l'Assemblée Nationale, annoncée le 9 juin au soir par le Président de la République.

À l'occasion des élections européennes, la mission Gestion des listes électorales de l'ATIP a organisé les 11 et 12 avril 2024 deux sessions d'information à l'attention de ses communes adhérentes.

130 collectivités ont répondu positivement à cette invitation et ont pu se voir rappeler les principales actions à réaliser sur le logiciel de gestion des listes électorales (openElec) avant le scrutin européen : arrêt des listes électorales, publication du tableau des 20 jours, publication du tableau des 5 jours... Par ailleurs, la mission Gestion des listes électorales de l'ATIP a accompagné l'ensemble de ses adhérents dans la préparation du scrutin du 9 juin 2024 : transmission de fiches conseils à chaque étape réglementaire, envoi des cartes

électorales ainsi que des listes électorales et d'émargement. À l'issue des élections européennes, l'effet de surprise passé, la dynamique entretenue à l'occasion du scrutin du 9 juin a permis aux collectivités adhérentes de mener à bien leurs obligations réglementaires lors des élections législatives.

Dans ce cadre, la mission Gestion des listes électorales de l'ATIP a travaillé étroitement avec le bureau des élections de la Préfecture du Bas-Rhin et l'éditeur du logiciel afin d'apporter des réponses précises et rapides aux collectivités désireuses d'avoir une lisibilité maximale quant aux aspects réglementaires, dans le contexte peu classique d'élections législatives non planifiées.

Enfin, l'été 2024 s'est achevé par un scrutin municipal au sein de la commune de Wolfskirchen, organisé suite au décès de M. Roger Wahl. L'équipe a accompagné la commune tout au long d'un processus électoral qui s'est achevé par l'élection de Mme Annick Strackar en tant que Maire de la commune.

## CHIFFRES CLÉS

303 communes adhérentes réparties ainsi :

\*80 communes en territoire nord

\*97 communes en territoire ouest

\*115 communes en territoire sud

\*10 communes en territoire de l'EMS

\*1 commune dans le Haut-Rhin

307 000 électeurs présents dans notre logiciel

4 sessions d'information proposées aux collectivités adhérentes dans l'optique des élections européennes et 130 communes présentes

# Mission Information géographique

Cette année, l'accent a été mis sur la formation des utilisateurs d'Intr@GEO, le SIG de l'ATIP. En effet, suite à l'adhésion de 93 communes en 2023, et à l'adhésion en 2024 de 3 communautés de communes (pour elles-mêmes et pour leurs membres), le nombre d'utilisateurs a fortement augmenté, nécessitant l'organisation de sessions de formation tout au long de l'année.

Ainsi, 22 sessions se sont tenues, en présentiel et en visioconférence, permettant à 172 participants d'apprendre à utiliser le SIG. De nouvelles données sont venues enrichir le SIG, telles que les portés à connaissance (PAC) risque technologique (visualisables par les collectivités concernées), ainsi que les réseaux d'eau potable et d'assainissement du SDEA.

Le nouveau service de données à la carte a été initié en 2023 par le service proposé pour la préparation de la phase de consultation pour le renouvellement des baux de chasse.

Cette année, deux communautés de communes ont sollicité une prestation pour intégrer leurs propres données dans Intr@GEO, et ainsi les mettre à disposition de leurs communes membres. Une trentaine de données, telles que les pistes cyclables ou les sentiers de randonnée, ont ainsi été ajoutées au SIG, sur les territoires des communautés de communes.

## CHIFFRES CLÉS

245 collectivités bénéficiaires de la mission Information géographique : 234 communes, 10 communautés de communes, 1 PETR

2 communautés de communes disposent de leurs propres données

100 données collectées, mises en forme et tenues à jour

38 fiches pédagogiques et 38 fiches de métadonnées

#### STRASBOURG

• **Florence Wiel**  
*Directrice*  
Tél : 03 88 76 63 63  
florence.wiel@atip67.fr

• **Antoine Lamic**  
*Secrétariat*  
Tél : 03 88 76 67 03

#### ANTENNE ADS DE MOLSHEIM

• **Nathalie Nouknaf**  
*Responsable territoriale*  
Tél : 03 68 33 85 86  
nathalie.nouknaf@atip67.fr

#### HAGUENAU

• **Marie-Paule Georgel**  
*Responsable territoriale*  
Tél : 03 68 33 87 27  
marie-paule.georgel@atip67.fr

• **Elisabeth Bayen**  
*Secrétariat*  
Tél : 03 68 33 87 20

#### SAVERNE

• **Jean-Baptiste Alberico**  
*Responsable territorial*  
Tél : 03 68 33 87 06  
jean-baptiste.alberico@atip67.fr

• **Valérie Hoffmann**  
*Secrétariat*  
Tél : 03 68 33 87 06

#### OBERNAI

• **Paulette Albert**  
*Responsable territoriale*  
Tél : 03 88 76 66 77  
paulette.albert@atip67.fr

• **Florence Andelfinger**  
*Secrétariat*  
Tél : 03 68 33 85 80

#### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

• **Monique Oechsel**  
*Directrice adjointe*  
Tél : 03 88 76 65 63  
monique.oechsel@atip67.fr

#### PAIES ET LISTES ÉLECTORALES

• **Gildas Mignot**  
*Responsable de l'unité*  
Tél : 03 88 76 64 50  
gildas.mignot2@atip67.fr

#### INFORMATIQUE CARTADS

• **Eric Soeder**  
*Responsable systèmes d'information*  
Tél : 03 88 76 62 14  
eric.soeder@atip67.fr

#### INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

• **Betty Desjardin**  
*Référente information géographique*  
Tél : 03 88 76 68 07  
betty.desjardin@atip67.fr

#### PARTENARIATS ET QUALITÉ

• **Isabelle Werckmann**  
*Responsable ressources métiers*  
Tél : 03 88 76 67 25  
isabelle.werckmann@atip67.fr

#### FORMATIONS DES ÉLUS ET SERVICES

• **Lucie Heiligenstein**  
*Assistante formations*  
Tél : 03 88 76 67 78  
formation@atip67.fr

#### GESTION DES DIA

• **Eric Soeder**  
*Responsable systèmes d'information*  
Tél : 03 88 76 62 14  
eric.soeder@atip67.fr

#### CONTRÔLE ET CONFORMITÉ EN ADS

• **Cédric Wilt**  
*Responsable de l'unité*  
Tél : 03 69 33 21 89  
cedric.wilt@atip67.fr